



Refus de remboursement - arnaque?

Par **LouiseBoo**, le **19/05/2017** à **08:29**

Bonjour,

je reviens pour poser une question sur un sujet que j'ai déjà abordé il y a quelques mois. Au cours des dernier mois, plusieurs cours de danses ont été supprimés dans mon école et la direction refuse de rembourser au prorata, que cela soit pour moi ou pour d'autres élèves. Le petit bémol, c'est que les profs nous ont dit qu'ils arrêtaient de donner cours car ils n'ont pas été payés en totalité (plusieurs milliers d euros pour certains...). Des lettres recommandées avec AR (par des élèves et des profs) ont été envoyés à la direction (seul membre de l'entreprise) qui ne va pas les chercher. Ensuite, une tentative de conciliation (en sollicitant le conciliateur) a été tenté par plusieurs d'entres nous mais sans donner suite car le directeur ne se présente toujours pas.

j'ai donc décidé de faire une déclaration aux greffes (certains élèves l'ont déjà fait;) mais entre temps j'ai appris qu'un des profs avait arrêté de donner cours car trois chèques en bois lui ont été donnés.

De ce fait, je me pose des questions sur la solvabilité de l'entreprise et si faire une déclaration au greffe c'est LA solution ou si je ne devrais pas avertir certaine autorité? commissariat ou autre pour qu'une enquête soit faite afin de savoir où va l'argent, car il encaisse les chèques les élèves et ne payent pas les profs et le compte est apparemment vide (chèques en bois).

Merci pour votre aide et vos conseils pour agir

Cdt,

Louise